



COMMISSION PERMANENTE
Séance du lundi 28 juin 2010

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le lundi 28 juin 2010, à 15H25, les membres de la Commission Permanente du Conseil Général, sur convocation adressée le vendredi 18 juin 2010, se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau, Salle du Conseil Général, sous la présidence de M. Roland du Luart, Président du Conseil Général.

Les membres ci-après de la Commission Permanente ont été convoqués à la réunion :

M. Marcel-Pierre CLEACH, Vice-Président,
Mme Béatrice PAVY, Vice-Président
M. Jean-Marie GEVEAUX, Vice-Président,
M. Pierre HELLIER, Vice-Président,
M. Michel ROYER, Vice-Président,
Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Président,
M. Jean-Pierre CHAUVEAU, Vice-Président,
M. Fabien LORNE, Vice-Président,
Mme Chantal ALBAGLI, Vice-Président,
M. Pierre TOUCHARD, Vice-Président,
M. Gérard BRAULT, Membre de la Commission Permanente,
M. Jean-Luc FONTAINE, Membre de la Commission Permanente,

Excusés :

M. Dominique LE MENER, Vice-Président, pouvoir à M. Royer
M. Louis-Jean DE NICOLAY, Vice-Président,

Absents :

M. Michel LETELLIER, Membre de la Commission Permanente,
M. Christophe COUNIL, Membre de la Commission Permanente,
M. André LANGEVIN, Membre de la Commission Permanente,
M. Gérard SAUDUBRAY, Membre de la Commission Permanente,
M. Christophe ROUILLON, Membre de la Commission Permanente,
M. Michel QUILLET, Membre de la Commission Permanente.

Invités :

M. Jean-Pierre VOGEL,
M. Gérard VERON,
M. Charles SOMARÉ,
Mme Véronique RIVRON.

M. Hugues de Maleissye-Melun, Directeur Général des Services et M. Régis MAZET, Directeur de Cabinet assistaient également à la réunion.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1 - Aides au développement économique** 1
- Il est proposé à la Commission permanente d'allouer :
- 50 000 € à la société BIOSLIT à La Ferté Bernard, au titre de l'aide à la création d'entreprise,
 - 100 000 € à OSEO FINANCEMENT, maître d'ouvrage pour le compte de la société PRESTIGE DE LA SARTHE, à La Ferté Bernard, au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise,
 - 640 000 € à Sarthe Expansion pour son fonctionnement au titre du second semestre 2010,
- et de régulariser des dossiers d'aide aux locaux d'accueil.
Accord de la Commission Permanente.
- 2 - Politique territoriale départementale Convention de développement local** 19
- Il est proposé à la Commission permanente :
- de répartir dans le cadre de la dotation de base et de la dotation proportionnelle 95 833 € pour différents projets
- Accord de la Commission Permanente.**
- 3 - Aide au développement économique aide à l'aménagement de zones d'activités intercommunales** 105
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder, en faveur de la Communauté de commune du Sud Est du Pays Manceau, une subvention de 138 674 € pour l'aménagement de la 1ère tranche de la zone d'activités intercommunale de la Boussardière à Parigné l'Evêque.
Accord de la Commission Permanente.
- 4 - Financement d'un prêt participatif de développement au profit de la société Lebrun Miroiterie Moderne au Mans.** 106
- Il est proposé à la Commission permanente:
- de donner un avis favorable au principe d'attribution d'un prêt participatif de développement de 100 000 € à la société Lebrun Miroiterie Moderne au Mans, sans abondement par le Département.
 - d'habiliter le Président à notifier cette décision à Oséo.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 5 - Sollicitations de financement FEDER** 107
- Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les plans de financement FEDER pour deux opérations.
Accord de la Commission Permanente.
- 6 - Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce ORAC du Pays du Mans** 109
- Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder 8 075 € au titre de l'ORAC du Pays du Mans pour un dossier.
Accord de la Commission Permanente.

- 7 - Projet de périmètre d'un SCOT sur le territoire des communautés de communes de Sablé sur Sarthe, du Val de Sarthe, de Vègre et Champagne, du Pays Malicornais et du Pays de Loué** 110
- Il est proposé à la Commission permanente de :
- prendre note que le Préfet de la Sarthe sollicite l'avis de l'assemblée plénière du Conseil général sur le projet de périmètre d'un SCOT limité au seul territoire du Pays Vallée de la Sarthe et d'émettre un avis favorable sur ce projet,
- Accord de la Commission Permanente.**
- 8 - Actions programme FSE - Emplois tremplins - Actions collectives** 112
- Il est proposé à la Commission permanente :
- d'accorder une aide de :
 - . 20 687 € au Geiq BTP dont 10 343,50 € au titre du FSE et 10 343,50 € au titre des crédits du Département,
 - . 24 167 € à Ecoressources dont 12 083,50 € au titre du FSE et 12 083,50 € au titre des crédits du Département,
 - . 150 000 € à Agafi dont 75 000 € au titre du FSE et 75 000 € au titre des crédits du Département,
 - . 7 600 € à l'équipement au Centre social des quartiers Sud (Le Mans) entreprise d'insertion bâtiment second oeuvre pour l'acquisition d'outillage nécessaire à la création de l'activité.
 - de participer au financement de six Emplois Tremplins, et de prendre acte du transfert de l'emploi tremplin de Eurodoc72 à La Maison de l'Europe et d'habiliter le Président à signer l'avenant et les conventions correspondantes.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 9 - Subvention globale FSE 2011-2014** 121
- Il est proposé à la Commission permanente d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel de la subvention globale FSE pour 2011-2014 et d'autoriser le Président à signer la convention avec l'Etat.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 10 - Convention de gestion du RSA avec la CAF - Convention d' instruction et d'accompagnement RSA avec les CCAS- Convention de partenariat avec Pôle Emploi** 123
- Il est proposé à la Commission permanente de bien vouloir m'habiliter à signer :
- l'avenant à la convention de gestion du RSA confiée la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe (CAF),
 - la convention de partenariat type d'instruction et d'accompagnement des allocataires du RSA sans enfant à titre gratuit avec les Centres communaux d'action sociale volontaires
 - l'avenant à la convention de partenariat avec Pôle Emploi sur leur participation aux plateformes d'accueil et d'orientation sur la base annuelle de 0,5 ETP pour 15 270 € pour 6 mois.
- Accord de la Commission Permanente.**

SOLIDARITÉ

- 11 - Demandes de subvention d'investissement en établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes** 135
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder :
- une subvention d'un montant maximum de 529 200 € à l' EHPAD 'Résidence du Parc' à Chahaignes (les modalités de versement de cette subvention seront fixées au regard du plan de financement et du calendrier des travaux d'extension et de réhabilitation),
 - une subvention de 75 000 € à l' EHPAD 'Les Châtaigniers - Les Fresnes' à Fresnay sur Sarthe (la dépense sera inscrite au BP 2011 et le versement interviendra en 2011.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 12 - Aides en faveur des associations et organismes concourant à la politique sociale** 136
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder des subventions aux associations pour un montant de 6 000 € en investissement et 30 471 € en fonctionnement.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 13 - Participation du Conseil général au développement du soutien à la fonction parentale** 138
- Il est demandé à la Commission permanente d'apporter son aide aux projets présentés dans le cadre du soutien à la fonction parentale, à hauteur de 7 350 €
- Accord de la Commission Permanente.**
- 14 - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et des services médico-sociaux pour 2011** 141
- Il est proposé à la Commission permanente :
- d'adopter l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et des services médico-sociaux pour 2011.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 15 - Poursuite de la participation du conseil général à l'action du lieu d'accueil enfants/parents 'la petite souris'** 143
- Il est proposé à la Commission Permanente de donner son accord pour l'intervention du personnel départemental au sein du lieu d'accueil enfants/parents 'La Petite Souris' sur la Communauté de Communes du Pays Fléchois et d'habiliter le Président à signer la convention relative au lieu d'accueil.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 16 - Attribution d'une aide financière pour une majeure de plus de 21 ans** 156
- Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière d'un montant de 5 399,55 € en faveur d'une jeune majeure de plus de 21 ans afin de l'aider à subvenir à ses besoins durant ses études.
- Accord de la Commission Permanente.**

- 17 - Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple** 157
 Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à onze familles pour un montant total de 8 800 euros.
Accord de la Commission Permanente.
- 18 - Signature d'une convention entre le Département de la Sarthe et la Mutualité Sociale Agricole relative à la dématérialisation des déclarations de grossesse** 159
 Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention relative à la dématérialisation des déclarations de grossesse avec la Mutualité Sociale Agricole.
Accord de la Commission Permanente.
- 19 - Autorisation de signer une convention avec un lieu de vie** 162
 Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention avec un lieu de vie en Sarthe afin de fixer le prix de journée.
Accord de la Commission Permanente.
- 20 - Paiement de prestations hors délai Remises gracieuses de dettes** 164
 Il est demandé à la Commission permanente de décider de la levée de forclusion pour un montant de 1 511,56 € et d'accorder les remises gracieuses de dettes pour un montant de 25 317,87 €
Accord de la Commission Permanente.

ÉDUCATION, FORMATION, JEUNESSE, SPORTS ET TRANSPORTS

- 21 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics** 169
 Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges qui en ont fait la demande une somme de 26 055,35 € au titre de l'équipement matériel et mobilier.
Accord de la Commission Permanente.
- 22 - Fonds départemental des services d'hébergement** 171
 Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une somme de 19 646,71 € pour faire face à des dépenses nécessaires à la continuité de leur service de restauration.
Accord de la Commission Permanente.
- 23 - Subventions aux établissements d'enseignement privé** 173
 Il est proposé à la Commission permanente de :
 - répartir un montant global de 830 000 € entre vingt collèges pour les travaux réalisés et d'habiliter le Président à signer une convention avec chacun des établissements bénéficiaires de cette aide départementale,
 - répartir un crédit global de 65 000 € entre les collèges pour l'acquisition ou le renouvellement de mobilier.
Accord de la Commission Permanente.

- 24 - Prêts d'honneurs aux étudiants** 181
 Il est proposé à la Commission permanente d'allouer un prêt d'honneur remboursable sans intérêt dans un délai de quatre ans à un étudiant, originaire de la Sarthe, représentant un engagement de 2 300 €
Accord de la Commission Permanente.
- 25 - Bourses Départementales d'Enseignement Année Scolaire 2009/2010** 182
 Il est proposé à la Commission permanente de se prononcer sur l'octroi de deux bourses au titre de l'aide aux élèves de l'Enseignement représentant un montant global de 457 €
Accord de la Commission Permanente.
- 26 - Financement des échanges scolaires au sein de la Communauté européenne et des classes d'environnement. Aide au transport des collèges ruraux pour l'organisation de sorties pédagogiques.** 184
 Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer des subventions pour l'organisation de classes d'environnement (2 264,20 €), de séjours à l'étranger (1 810 €) et de transport pour les collèges ruraux (2 335 €).
Accord de la Commission Permanente.
- 27 - Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Sarthe** 192
 Il est proposé à la Commission permanente d'allouer une subvention de 15 000 € pour le partenariat avec le CDDP de la Sarthe.
Accord de la Commission Permanente.
- 28 - Les Trophées du Développement Durable** 197
 Il est proposé à la Commission permanente de répartir les prix aux lauréats des Trophées du Développement Durable auprès de quatre collèges représentant un montant de 3 500 €
Accord de la Commission Permanente.
- 29 - Maison de l'Europe** 198
 Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de fonctionnement à la Maison de l'Europe pour un montant de 10 504 €
Accord de la Commission Permanente.
- 30 - Désignation de personnalités qualifiées pour siéger dans les conseils d'administration des collèges publics.** 202
 Il est demandé à la Commission permanente d'émettre un avis sur la nomination de personnalités qualifiées pour siéger dans les conseils d'administration des collèges publics.
Accord de la Commission Permanente.
- 31 - Aides aux Sports** 207
 Il est proposé à la Commission permanente de répartir une subvention globale de 88 869 € au titre des aides aux sports et d'habiliter le Président à signer les conventions correspondantes.
Accord de la Commission Permanente.

- 32 - Utilisation des équipements sportifs par les collèges** 255
Il est proposé à la Commission permanente de répartir des subventions aux collèges publics et privés pour l'utilisation des équipements sportifs communaux, intercommunaux et privés.
Accord de la Commission Permanente.
- 33 - Actions Sportives Promotionnelles** 267
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 94 200 € à différentes associations pour des actions sportives promotionnelles.
Accord de la Commission Permanente.
- 34 - Sports Mécaniques** 269
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 16 900 € par l'organisation de manifestations et l'accompagnement de pilotes.
Accord de la Commission Permanente.
- 35 - Participation du Département aux frais de transport des élèves** 271
Il est demandé à la Commission permanente d'accorder des subventions :
- au titre du transport scolaire des élèves des regroupements pédagogiques, pour un montant de 13 911 €
- au titre du transport des élèves des écoles primaires vers les piscines, pour un montant de 5 900 €
Accord de la Commission Permanente.
- 36 - Résiliation d'une convention de délégation conclue avec la Communauté de Communes du Pays Fléchois relative à l'organisation du transport des élèves des écoles primaires (cycles 2 et 3) vers les piscines** 275
Il est demandé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la résiliation de la convention de délégation de la Communauté de Communes du Pays Fléchois établie en avril 2010 relative à l'organisation du transport des élèves des écoles primaires des communes membres de la communauté vers le centre aquatique de La Flèche.
Accord de la Commission Permanente.

ROUTES ET INFRASTRUCTURES

- 37 - Proposition de répartition de l'aide à la voirie communale 2010 pour les cantons de Conlie et Fresnay sur Sarthe et Proposition de modification des voies programmées de la répartition de l'aide à la voirie communale 2009 du canton de Bouloire** 277
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder la subvention d'aide à la voirie communale 2010 pour le canton de Conlie et Fresnay sur Sarthe et de procéder à la modification des voies programmées pour 2009 sur le canton de Bouloire.
Accord de la Commission Permanente.

- 38 - Conventions voirie départementale-passation** 284
- Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention avec les Communes :
- de Saint-Pavace pour l'entretien de pistes piétons cyclistes,
 - de Solesmes pour la taille des végétaux des talus du remblai de l'ouvrage sur la Sarthe,
 - de Fillé-sur-Sarthe pour un aménagement de sécurité RD 51-RD51bis et RD 156,
 - de Saint-Mars-la-Brière pour l'entretien de la traversée d'agglomération RD 323,
 - de Lombron pour l'aménagement de stationnements alternés sur la RD 25 et la RD 97,
 - de Louplande pour la réalisation d'un aménagement de sécurité,
 - de Courcemont pour l'aménagement de la rue de la Libération sur la RD6.
- Les Communautés de Communes :
- du Sud-Est du Pays Manceau pour la création d'une cinquième branche au giratoire de la ZAC de la Boussardière sur la RD 304,
 - du Pays Fléchois et la société Lafarge granulats pour la réalisation d'un aménagement de sécurité sur la RD 306, commune de Thorée-les-Pins,
- et
- la société SCTH pour l'accès à la carrière sur la RD 240 à Beillé,
- Accord de la Commission Permanente.**
- 39 - Programme 2010 d'opérations de sécurité routière-modification d'autorisation de programme concernant plusieurs opérations de sécurité.** 323
- Il est proposé à la Commission permanente de modifier la répartition du programme 2010 afin de créer trois nouvelles opérations de sécurité sur la RD 52 à Thorigné-sur-Dué, sur la RD 34 au Breil-sur-Mérize et sur la RD 245 à la Chapelle-Saint-Aubin.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 40 - Acquisitions et cessions de terrains et bâtiments** 326
- Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'acquisition :
- d'une parcelle dans le cadre de l'extension de la gendarmerie de Savigné-l'Evêque,
 - du collège Courtanvaux à Bessé-Sur-Braye,
 - de transformateurs électriques
- et
- les cessions d'anciennes gendarmeries, la cession du terrain de la ZAC de l'Ardoise au profit de la SCCV Val de Sarthe,
 - les rétrocessions de délaissés de voirie, l'échange entre le Département et le Syndicat Mixte des 24 H et d'autoriser le Président à signer les actes en la forme administrative et notariée et toutes pièces afférentes à ces dossiers.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 41 - Rétrocession de la Maison d'arrêt du Mans** 347
- Il est demandé à la Commission Permanente d'accepter la rétrocession de l'ensemble immobilier désaffecté de la Maison d'Arrêt du Mans et d'habiliter le Président à signer l'acte de rétrocession.
- Accord de la Commission Permanente.**

- 42 - Convention de mise à disposition des biens de l'Etat et du Département de la Sarthe. Passation d'un avenant n°2** 348
 Il est proposé à la Commission Permanente d'habiliter le Président à signer un avenant n°2 à la convention passée avec l'Etat le 26 décembre 2006 afin de préciser les biens immobiliers et mobiliers concernés par une mise à disposition réciproque entre l'Etat et le Département en application de la loi 2004 - 809 du 13 août 2004.
Accord de la Commission Permanente.
- 43 - Répartition 2010 du produit des amendes de police 2009** 351
 Il est demandé à la Commission permanente d'affecter la dotation de 424 481 € attribuée au Département au titre du produit des amendes de police pour les opérations retenues.
Accord de la Commission Permanente.
- 44 - Prêt pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées** 352
 Il est proposé à la Commission permanente :
 - d'attribuer vingt et un prêts pour un montant de 35 700 €
 - d'autoriser l'admission en non valeur de la somme de 913,84 €
Accord de la Commission Permanente.

AGRICULTURE, HYDRAULIQUE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

- 45 - Subventions de fonctionnement aux structures liées à l'Agriculture** 357
 Il est proposé à la Commission permanente de répartir les subventions de fonctionnement suivantes :
 - Association Agricole des Expropriés de la Sarthe : 10 000 €
 - Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Sarthe : 2 000 €
Accord de la Commission Permanente.
- 46 - Conventions de mise à disposition de personnels à passer entre le Département et le Syndicat Mixte de la rivière l'huisme et le Syndicat Mixte des Protections Eloignées contre les Inondations** 358
 Il est proposé à la Commission permanente de passer des conventions de mise à disposition de personnels du Département auprès du Syndicat Mixte de la rivière l'Huisne et auprès du Syndicat Mixte des Protections Eloignées contre les Inondations pour la mise en oeuvre de leurs activités administratives et techniques
Accord de la Commission Permanente.
- 47 - Laboratoire départemental : admissions en non valeur** 368
 Il est demandé à la Commission permanente d'admettre en non valeur des créances non recouvrées du Laboratoire Départemental.
Accord de la Commission Permanente.
- 48 - Cession de matériel de laboratoire** 374
 Il est demandé à la Commission permanente d'autoriser la cession de matériel de laboratoire, et d'habiliter le Président à signer les pièces afférentes
Accord de la Commission Permanente.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

49 - Environnement

375

Il est proposé à la Commission permanente:

- d'accorder une subvention de 1 600 € à l'association du Jardinier Sarthois et d'habiliter le Président à signer la convention matérialisant ce partenariat,
- d'habiliter le Président à signer la convention du Programme Départemental de Maîtrise des Déchets pour 2010 avec L'ADEME.
- d'accorder une subvention de 1 000 € à la Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau
- d'accorder une subvention de 2 080 € à la commune de Parigné l'Evêque, pour l'élaboration d'un plan de gestion pour le site de la Basse Goulandière

Accord de la Commission Permanente.

50 - Assainissement des communes rurales (troisième affectation 2010)

394

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une subvention totale de 547 578 € pour sept dossiers (3ème affectation 2010) et d'accorder une prorogation d'un an à la commune de Chevillé.

Accord de la Commission Permanente.

CULTURE ET TOURISME

51 - Schéma départemental des enseignements artistiques

397

Il est demandé à la Commission permanente d'appliquer les dispositions prévues par le schéma départemental des enseignements artistiques adopté en 2007 et d'attribuer des subventions à des établissements enseignant la musique pour un montant total de 679 621 €

Accord de la Commission Permanente.

52 - Culture

399

Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder des subventions à plusieurs acteurs culturels sarthois bénéficiant traditionnellement du soutien du Département dans plusieurs domaines artistiques, pour un montant total de 93 850 €

Accord de la Commission Permanente.

53 - Dotation cantonale pour les associations culturelles

402

Il est proposé à la Commission permanente de répartir 58 755 € à diverses associations.

Accord de la Commission Permanente.

54 - Programme départemental de salles polyvalentes

408

Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder des subventions à des communes pour un montant total de 20 353 €

Accord de la Commission Permanente.

55 - Aides aux associations culturelles - Aides aux animations culturelles 410

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder dans le cadre des aides :

- aux associations culturelles une subvention totale de 46 123 € répartie sur 12 associations
- aux animations culturelles, une subvention totale de 992 € répartie sur 9 bibliothèques municipales,

et d'autoriser le Président du Conseil général à signer la convention de partenariat avec l'Association de la 25ème Heure du Livre.

Accord de la Commission Permanente.

56 - Patrimoine 415

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :

- 109 500 € à des associations contribuant à la connaissance et l'animation du patrimoine,
- 8 289 € à des communes pour la sauvegarde des édifices culturels non protégés;
- 10 262 € à une commune et des particuliers pour la sauvegarde du patrimoine rural non protégé;
- 16 080 € à une commune et des particuliers pour la conservation des monuments historiques.

Accord de la Commission Permanente.

57 - Interventions touristiques 436

Il est proposé à la Commission Permanente d'allouer les subventions suivantes :

- 450 000 € en faveur du CDT pour assurer son fonctionnement pour les 6 mois à venir,
- 63 000 € au Pays de la Haute Sarthe pour réaliser ses actions touristiques,
- 42 469,44 € à la Ville de Sablé sur Sarthe pour des travaux d'aménagement du camping de l'Hippodrome et la création d'une aire de services pour camping-cars,
- 12 942,20 € à la CC du canton de Pontvallain pour la restructuration du camping et le renouvellement de la flotte nautique sur la base de loisirs de Mansigné,
- 3 040 € à la commune de Ballon pour la création d'une aire de services pour camping-cars,
- 4 367 € à la CC de la Champagne Conlinoise pour finaliser l'aménagement aux quatre handicaps du circuit d'interprétation sur la commune de Tennie.

Accord de la Commission Permanente.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 58 - Demande de garantie d'emprunt** 461
- Il est demandé à la Commission permanente :
- d'accorder sa garantie au Centre Hospitalier Intercommunal d'Alençon-Mamers à hauteur de 80 % pour un emprunt de 705 000 € destiné à financer la construction d'une Unité Alzheimer de 12 lits à Mamers,
 - d'accorder sa garantie à l'Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux de la Sarthe, à hauteur de 80 %, pour deux emprunts d'un montant global de 720 000 € destinés à financer la construction d'une maison d'accueil temporaire pour adultes handicapés à La Fresnaye sur Chédouet.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 59 - Vente d'un logement par l'O.P.H. Sarthe Habitat**
- Rapport retiré de l'ordre du jour.**
- 60 - Aides aux associations** 469
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder 130 € à l'association des sous-officiers de réserve (S.O.R.) du Mans et de la Sarthe, 600 € à l'association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers, 3 000 € à l'association des Anciens d'Indochine et des TOE de la Sarthe et 15 500 € au Service d'Information des Familles de l'Udogec.
- Accord de la Commission Permanente. Une subvention de 150 € est attribuée pour l'association des sous officiers de réserves au lieu de 130 €**
- 61 - Partenariats associatifs** 474
- Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 19 810 € aux différentes associations pour leur projet représentant le Département et d'habiliter le président du Conseil général à signer les conventions.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 62 - Aide à la solidarité internationale** 480
- Il est proposé à la Commission permanente de se prononcer sur l'attribution d'opérations d'équipements menées par les associations suivantes :
- Amitié solidarité Sarthe Burkina, 4 000 € pour la construction d'un dispensaire à Gondolgo
 - Children of sun, 4 300 € pour l'installation d'une ferme en Ethiopie près de l'orphelinat de Toukoul
- Accord de la Commission Permanente.**
- 63 - Organisation de congrès** 485
- Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder une aide de 700 € aux Associations des Combattants Prisonniers de Guerre - Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (ACPG-CATM) du canton de Bouloire, 700 € à France Bénévolat Sarthe, 3 500 € à ACOP France et 150 € à la Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie, Tunisie, Maroc (FNACA)
- Accord de la Commission Permanente.**

- 64 - Partenariats Médias - radio Prévert à Pontvallain** 487
 Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 3 300 € à Radio Prévert à Pontvallain et d'habiliter le Président à signer la convention.
Accord de la Commission Permanente.
- 65 - Règlement du Compte Epargne Temps (CET)** 490
 Il est demandé à la Commission Permanente d'adopter les nouvelles règles de fonctionnement des CET ainsi que le règlement correspondant.
Accord de la Commission Permanente.
- 66 - Renouvellement adhésion au système d'information multimodale des voyageurs en Pays de la Loire (Destinéo)** 493
 Il est demandé à la Commission Permanente d'autoriser l'intégration des nouvelles dispositions du système d'information multimodale des voyageurs de la Région (Destinéo) et d'habiliter le Président à signer la convention relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays de la Loire.
Accord de la Commission Permanente.
- 67 - Mandats spéciaux** 512
 Il est demandé à la Commission permanente de se prononcer sur les mandats spéciaux pour les déplacements d'élus à Bercy le 13 juin et au Parlement européen le 30 juin 2010
Accord de la Commission Permanente, avec deux abstentions.
- 68 - Représentation des conseillers généraux dans les organismes extérieurs** 514
 Il est proposé à la Commission permanente de désigner les Conseillers généraux pour siéger et représenter le Conseil général au sein de la Commission chargée d'établir la liste annuelle du jury criminel et au sein de l'Observation Départemental d'Aménagement Commercial (ODAC),
Accord de la Commission Permanente.
- 69 - Mises à disposition partielles d'agents départementaux, au profit du 'Syndicat Mixte du circuit des 24H du Mans'** 516
 Il est demandé aux membres de la Commission Permanente d'habiliter le Président du Conseil général à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnels du Conseil Général de la Sarthe auprès du Syndicat mixte du Circuit des 24 heures du Mans.
Accord de la Commission Permanente.
- 70 - Mise à disposition d'un agent du Conseil général de la Sarthe au Centre Communal d'Action Sociale de la Ferté-Bernard** 520
 Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition avec le CCAS de la Ferté-Bernard d'un agent du Conseil général de la Sarthe.
Accord de la Commission Permanente.
- 71 - Cession de matériels informatiques réformés** 524
 Il est demandé à la Commission permanente d'autoriser la cession de matériels informatiques réformés et d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes
Accord de la Commission Permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H 00.

*
* * *

Affiché le :

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.